

**Journée d'échanges sur la gestion intégrée des eaux  
pluviales par les techniques alternatives**

**15 octobre 2014 à Douai**

Introduction de Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président  
de la CLE du SAGE de la Sensée

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour cette journée d'échanges sur la gestion alternative des eaux pluviales, journée mise en place spécialement pour les membres des commissions du SAGE de la Sensée et du SAGE de la Scarpe amont.

J'en profite pour saluer Monsieur Philippe RAPENEAU, Président de la CLE du SAGE de la Scarpe amont, Monsieur Olivier THIBAUT, Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, et Monsieur Jean-Jacques HERIN, Président d'ADOPTA.

Je remercie d'ores et déjà les services de l'Agence de l'Eau et d'ADOPTA, ainsi que les deux animatrices des SAGE pour l'organisation de cette journée.

Vous êtes nombreux aujourd'hui, et je me félicite de la présence de nombreux élus communaux.

Le nombre d'inscrit dépasse les prévisions des services de l'Agence, ce qui a nécessité quelques adaptations logistiques.

Le sujet de la gestion des eaux pluviales passionne en effet tant il est fortement lié à la problématique des inondations.

Et nous ne pouvons que nous réjouir de cet intérêt grandissant.

Malheureusement, l'actualité nous donne raison.

Régulièrement, et ce week-end encore dans le Gard, des évènements climatiques ont conduit à des inondations affectant gravement les biens et les personnes.

Avec le changement climatique et les risques que les évènements exceptionnels deviennent de plus en plus réguliers, il faut que tous ensemble nous revoyons notre façon de penser la gestion des eaux pluviales.

Le principe du « **tout tuyau** » a montré son inefficacité.

On ne peut plus et on ne doit plus se contenter d'envoyer vers l'aval les eaux pluviales. Il faut maintenant les gérer là où elles tombent.

Le Douaisis a été novateur dans la gestion alternative des eaux pluviales, avec l'ADOPTA, l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales.

De nombreux aménagements ont ainsi été réalisés permettant de gérer autrement les eaux pluviales, en les stockant et en les infiltrant dans le sous sol, directement là où elles tombent.

Les effets positifs de cette gestion alternative sont multiples :

- on réduit de manière significative les risques d'inondations,
- on permet à l'eau pluviale de rejoindre les nappes et donc de les recharger,
- et, *in fine*, on réalise même des économies.

L'ensemble de ces aspects vont vous être présentés durant la matinée, puis l'après midi sera consacrée aux visites de plusieurs aménagements réalisés dans le Douaisis.

Malheureusement, je ne pourrai vous accompagner cet après midi étant retenu par d'autres obligations. Je souhaite donc profiter de ce temps de parole pour évoquer uniquement la dernière visite, celle prévue à Erchin.

Cette commune a subi en 2007 (?) de graves inondations.

La collaboration de l'ensemble des partenaires a abouti à la réalisation de plusieurs aménagements ayant des effets complémentaires visant à freiner les écoulements et à favoriser l'infiltration des eaux le plus en amont possible.

Le coût des travaux s'est élevé à 180 000 euros, le Conseil Général du Nord ayant participé à hauteur de 144 000 euros, ce qui correspondait à une subvention de 80 %.

Depuis la réalisation des travaux, aucun sinistre n'a heureusement été déploré.

Maintenant que l'on sait comment faire, que l'on possède les outils techniques et le recul nécessaire en matière de gestion des eaux pluviales, les inquiétudes se portent dorénavant sur le financement des études et des travaux. Et la situation va se dégrader d'année en année.

Tout d'abord, la réforme territoriale va conduire à court terme à la disparition des Départements.

Leurs budgets sont déjà bien fragilisés par la non compensation des charges liées aux transferts successifs des compétences de l'Etat vers les Départements.

Les Départements sont aujourd'hui au bord de l'asphyxie financière.

Et sans l'aide technique et financière des Départements, les communes voient aujourd'hui de plus en plus leur projet mis à l'arrêt, voire abandonné, avec comme conséquence moins de travaux pour les entreprises et à la clé encore plus de chômage.

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des Métropoles de janvier 2014 vient aussi apporter son lot d'inquiétudes.

Elle confère aux communes et aux EPCI les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, en prévoyant la possibilité de lever une taxe de 40 euros maximum par habitant pour financer les travaux.

La belle affaire ! Pour l'instant, je ne ressens pas un grand enthousiasme de la part des collectivités locales et des intercommunalités à mettre en place un nouvel impôt auprès des populations déjà lourdement taxées et affaiblies financièrement.

**L'option fiscale n'était pas la bonne solution.**

Une fois encore, on ne recherche pas volontairement au bon endroit les gisements économiques, dont les plus importants se situent au niveau des bénéfices engrangés par les multinationales de l'eau.

Une faible taxation de leurs bénéfices d'à peine 1 % suffirait pourtant à résoudre l'ensemble des problèmes financiers rencontrés dans le domaine de l'eau.

La loi prévoit aussi le transfert de l'Etat vers les collectivités locales de milliers de kilomètres de digues prévenant les inondations et dont l'état est considéré comme vétuste.

Malheureusement, il s'agit une nouvelle fois d'un abandon, **au profit de collectivités locales qui n'ont rien demandé**, d'une des missions régaliennes de l'Etat, qui est de protéger ses administrés des risques naturels majeurs, en l'occurrence des inondations.

Les enjeux sont colossaux, les experts des assurances évoquent un coût de plusieurs milliards d'euros nécessaires à la juste prévention des inondations.

Après l'abandon des digues, l'Etat a trouvé un autre moyen pour renflouer ses caisses, en pillant les ressources des Agences de l'Eau.

En 2014, unilatéralement, l'Etat a ponctionné 10 % du budget des Agences de l'Eau.

Pour le Bassin Artois Picardie, cela a représenté une somme de 13 millions d'euros qui sont allés alimenter le budget général de l'Etat. L'eau ne paie plus l'eau.

Annoncé comme exceptionnel pour l'année 2014, le prélèvement devient annuel et affecte lourdement le budget des Agences. Les conséquences sont, une nouvelle fois, moins de subventions attribuées aux collectivités, donc moins de travaux que pourront mener ces collectivités et les entreprises, et au final c'est encore un coup bas porté à l'économie local et à l'emploi.

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois Picardie se réunit ce vendredi 17 octobre et a prévu à l'ordre du jour d'évoquer ce prélèvement unilatéral de l'Etat. En ma qualité d'Administrateur, j'appelle mes collègues à voter massivement contre ce prélèvement absurde et totalement injuste.

Je terminerai mon propos en souhaitant que cette journée vous soit profitable, qu'elle vous éclaire sur les autres façons de gérer les eaux pluviales, et qu'elle puisse vous convaincre qu'on peut faire autrement et que ce n'est pas plus cher, bien au contraire, et que cela rend d'innombrables services, pour nos ressources en eau mais aussi pour nos ressources financières.

J'ajouterai que ces échanges pourront se poursuivre lors des réunions des commissions de nos SAGE respectifs.

Le futur Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des Milieux Aquatiques du SAGE de la Sensée prévoit d'ores et déjà des mesures incitant la mise en œuvre de ces techniques alternatives.

Merci de votre attention.